

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4709>



# Éducation prioritaire : Une réforme nécessaire, un périmètre insuffisant

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -



Date de mise en ligne : jeudi 27 novembre 2014

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le SNES-FSU milite depuis longtemps pour une réforme ambitieuse de l'éducation prioritaire après son dévoiement depuis 2006.

L'accroissement continu des inégalités tant sociales que scolaires exige une refondation qui redonne enfin un avenir à tous les élèves.

Le SNES-FSU considère que l'évolution nécessaire de la carte de l'EP doit permettre de l'adapter à la situation des territoires. Le nombre d'enfants pauvres est passé en France de 15,6% en 2008 à 18,6% en 2012 (chiffres UNICEF). Près de 3 millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté (chiffres INSEE).

Dans ces conditions, **la dotation globale doit être abondée** d'autant que la carte s'est élargie à de nouveaux territoires, Mayotte et la Guyane.

**A imposer des contingents prédéterminés aux académies, elles sont mises en demeure d'écarter nombre de collèges et d'écoles qui sont pourtant marqués par de lourdes difficultés sociales et scolaires.** En outre, le SNES FSU alerte sur la situation des lycées dont la carte n'est toujours pas discutée alors que les attentes sont grandes, les établissements actuellement classés ignorant toujours quelle sera leur situation l'an prochain.

Le SNES-FSU condamne le refus de transparence dans de trop nombreuses académies. C'est d'autant plus dommageable que les critères définis par le ministère ne suffisent pas à caractériser finement la situation des établissements.

Il demande au Ministère de veiller au respect du dialogue social dans toutes les académies. Il appelle les personnels à faire valoir la réalité des établissements dans lesquels ils s'investissent pour la réussite de leurs élèves afin d'obtenir que la nouvelle carte corresponde aux besoins.

Dans ce cadre, les moyens alloués aux Académies pour la rentrée devront être suffisamment abondés pour permettre une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire qui ne s'opère pas au détriment des autres établissements, déjà frappés par une dégradation des conditions de travail.

**Vaincre le décrochage scolaire ne pourra se faire sans un effort budgétaire conséquent qui ne se limite pas aux sempiternels redéploiements.**